



Etablissement identifié sous le numéro 0810038B

Année scolaire 2018-2019

N° de séance : 03

Procès-verbal du conseil d'administration du 03-12-2018

Ouverture de séance : 18h.

20 membres du conseil sont présents.

M. BALOUP – Mme GIRAUD – Mme AMBERT

Mme TREBOUX (CPE)

Mme BARDOU (Conseil départemental)

M PUJOLS (Conseil départemental)

Mme FABREGUE (Commune de Réalmont)

Mme MATHIEU – Mme USANDIZAGA - Mme RAFFIER – Mme SANS

M GUIRAUD – (Professeurs)

Mme MAGNE (Personnel de santé) – M Franck VENNES (Personnels de service)

M. GARRIGUES – M FABRIES - M OUHALIMA – M PLIQUET (Parents d'élèves)

Mlle GAYET – Mlle LAURIER (Elèves)

Le quorum est atteint

La séance est ouverte à 18h par Monsieur BALOUP, Principal du Collège.

20 membres sur 24 étant présents, le quorum est atteint. 4 membres sont excusés pour leur absence : Mme ERODI et Mme DUTRUEL (Parents d'élèves) – Mme ROBERT (Personne qualifiée) – Mme POUX (Professeur)

Monsieur le Principal demande à un membre du Conseil d'Administration de bien vouloir assurer le secrétariat. Monsieur FABRIES accepte le secrétariat de séance.

Monsieur BALOUP fait un retour sur les journées du 10 et du 19 novembre. Ces deux événements marqueront la vie du collège. Le 10 novembre pour l'organisation conjointe avec la mairie de Réalmont du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 ; le 19 novembre pour l'anniversaire des trente ans de l'inauguration du collège par Monsieur François MITTERRAND président de la République et Monsieur Jacques DURAND Maire de Réalmont et président du Conseil général du Tarn. Monsieur le Principal remercie chaleureusement l'ensemble des représentants des collèges du Conseil d'Administration et à travers eux l'ensemble des participants, pour leur présence et leur investissement.

M BALOUP soumet au vote le compte rendu du précédent Conseil d'Administration n°2 en date du 18-10-2018. Celui-ci donne lieu à une remarque de Monsieur PLIQUET qui souhaite que figure dans le compte rendu, la proposition d'accompagnement du financement des familles par l'association des parents

d'élèves à hauteur de 5€ / élève pour les séjours à l'intérieur du territoire français, et à hauteur de 7€ / élève pour les séjours à l'étranger.

Le compte rendu est adopté avec 20 voix favorables après inclusion de cette modification.

Monsieur le Principal poursuit en présentant l'ordre du jour modifié par rapport à celui qui a été communiqué avec la convocation.

Les membres du CA sont invités à adopter ce nouvel ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des 20 membres présents.

I – Organisation de l'action éducatrice

A. Présentation des constitutions des instances et commissions

M BALOUP présente la composition des commissions et instances de l'établissement, telles que construites lors du conseil d'administration n°2.

B. Présentation des activités du CESC

Mr BALOUP donne la parole à Mme GIRAUD Principale adjointe pour la présentation des activités 2018-2019 du CESC. Mme GIRAUD détaille plus particulièrement les nouvelles actions portées par le comité dont « la journée handisports ». Elle donne ensuite la parole aux deux représentants des élèves pour faire le point sur le projet de soirée de fin d'année des élèves de 3^{ème} le jeudi 4 juillet 2019.

II. Fonctionnement matériel et financier

A. Remplacement de mobilier

A titre d'information, M Le Principal fait état de la proposition de se séparer des tabourets remplacés par le mobilier neuf, en les mettant à disposition des EPLE éventuellement intéressés. Dans un second temps ils seront proposés à la vente aux personnels, puis au public, puis donnés à une association locale pour ceux qui n'auraient pas trouvé preneur(s).

La proposition est acceptée en la forme proposée.

B. Adoption du budget prévisionnel 2019

Le budget joint en annexe est détaillé et explicité conjointement par le chef d'établissement et l'adjointe gestionnaire.

Il est à noter qu'un effort conséquent est consenti pour l'organisation des voyages.

Le budget est adopté à l'unanimité des 20 membres présents.

IV. Questions diverses

- L'intervention des élèves proposant l'installation de bancs en plus et la plantation d'arbres dans la cour du collège.
Cette question sera traitée en collaboration avec les collectives locales et de rattachement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Conseil d'administration est clos à 19h.

**La secrétaire,
M FABRIES**

**Le Principal,
M. BALOUP**

Annexe 1

BUDGET PREVISIONNEL 2019

Présentation par le chef d'établissement « ordonnateur »

Le budget d'un Etablissement Public Local d'Etablissement (E.P.L.E) prévoit et autorise la totalité des dépenses et des recettes de l'établissement pour une année civile, dans le respect des obligations de calendrier suivantes :

Année « N -1 »

Notification de la dotation globale de fonctionnement par la collectivité de rattachement avant le 1^{er} novembre.

Présentation au conseil d'administration et vote, au plus tard 30 jours après la notification.

Transmission aux autorités de contrôle (Conseil départemental et direction académique)

Année « N »

Fonctionnement et enregistrement sincères des recettes et des dépenses, qui peuvent éventuellement être soumises au contrôle du conseil d'administration pour information ou pour vote d'une **Décision Budgétaire Modificatrice**, lorsqu'elles n'entrent pas dans la stricte prévision adoptée.

Année « N +1 »

Présentation du compte financier de l'exercice clos au conseil d'administration pour adoption et vote de l'affectation du résultat.

La préparation du budget implique une analyse de gestion collaborative entre le chef d'établissement ordonnateur, et son adjoint gestionnaire. Il y a la fois un constat à réaliser sur l'exécution budgétaire des exercices antérieurs et une anticipation à formaliser sur l'exécution budgétaire de l'exercice suivant.

Le chef d'établissement détermine les choix budgétaires qu'il souhaite mettre en œuvre, qui seront principalement la traduction en moyens, du projet d'établissement.

A ce titre, le budget prévisionnel 2019 fera apparaître un prélèvement sur les fonds de roulement, qui servira à financer la partie accompagnateurs et une contribution pour les élèves participants aux voyages scolaires.

Le budget prévisionnel qui va vous être présenté, est donc établi à partir des crédits d'Etat (Bourses, BOP 141 [enseignement public du 2nd degré] et 230 [vie de l'élève], Fond social du collégien), crédits pédagogiques spécifiques et de **la dotation de fonctionnement 2019** allouée par le Conseil Départemental du Tarn.

Celle-ci est de **96 165.00 €**, soit **une augmentation de 3.70 %** principalement effective dans le domaine « viabilisation » du service « administration et logistique ».

Pour mémoire, dotation 2018 = 92 609.00 € ; dotation 2017 = 97 295.00 €.

Le budget se compose de deux sections qui sont subdivisées en

Services ⇒ Domaines ⇒ Activités ⇒ Comptes

1 - Section de fonctionnement

3 services généraux

Service ALO (**A**dministration et **L**ogistique)

Service AP (**A**ctivités **P**édagogiques)

Service VE (**V**ie de l'**É**lève)

2 services spéciaux

Service SBN (**S**ervice des **B**ourses **N**ationales qui est prédéterminé)

Service SRH (**S**ervice **R**estauration **H**ébergement qui « alimente » les contributions entre services)

2 - Section des opérations en capital

Qui traite principalement des investissements (d'un coût supérieur à 800 € HT) et des amortissements, reflétant ainsi la valeur patrimoniale de l'établissement.

La méthodologie de construction du budget, nous impose de partir de l'estimation du Service Restauration Hébergement (S.R.H.), à partir duquel sont établis les taux de contribution (FEDERP et contributions entre services).

Pour rappel :

- Un taux de 22.50 % pour le Fond Départemental de contribution à la rémunération du personnel
- Un taux de 18.00 % de contribution aux charges communes de l'établissement

Le Service Restauration Hébergement (S.R.H.) (qui est exclu de la dotation)

Pour ce service, les calculs s'établissent en fonction de l'estimation des effectifs par le chef d'établissement et les tarifs fixés par le Département du Tarn (tarifs adoptés lors du conseil d'administration n°1 du 10 septembre) : L'effectif pris en compte pour le budget 2019 est de 420 élèves avec 380 demi-pensionnaires (tous DP4) et 40 externes. Pour rappel, l'exercice 2018 comptait 235 DP4 et 155 DP5, et l'exercice 2017 225 DP4 et 165 DP5.

Pour avoir une prévision la plus pertinente possible du budget du S.R.H, il faut ajouter à ce calcul l'estimation du nombre de repas des commensaux et de ceux livrés à l'école primaire de Réalmont.

Ce service spécial regroupe toutes les dépenses liées au fonctionnement du service annexe d'hébergement.

Types de dépenses	2019	2018
Achat de denrées alimentaires	146 943.62 €	154 363.82 €
Contribution aux dépenses des personnels	55 529.10 €	58 372.88 €
Contribution entre services	32 423.28 €	34 698.30 €
Fournitures administratives	1 000.00 €	1 000.00 €
Entretien (matériel, travaux, contrats)	11 000.00 €	11 000.00 €

Montant : 246 896.00 € (2018 : 259 435.00 €) (2017 : 246 626.50 €)

Le Service Activités pédagogiques (A.P.)

Ce service regroupe les activités éducatives et pédagogiques sur ressources provenant de la dotation de fonctionnement qui s'élève à 40 003.00 € (44 468.00 € en 2018 et 45 872.00 € en 2017) et des moyens spécifiques allouées par le département :

- 35 673.00 € pour la « part effectif » qui est basée sur le constat de rentrée N-1, soit 85.50 € par élève (37 535 € en 2018 soit 79.81 € par élève)
- 3 082.00 € pour l'EPS (5 685.00 € en 2018)
- 1 248.00 € pour le dispositif Ulis (1 248.00 € en 2018) pour 12 places

Il se divise en plusieurs domaines :

Domaines	2019	2018
C.D.I./Manuels scolaires	10 400.00 €	18 500.00 €
Enseignement général	3 800.00 €	4 800.00 €
Enseignement spécifique	1 248.00 €	1 248.00 €
Enseignement artistique	1 280.00 €	1 539.50 €
Logistique	14 740.00 €	13 130.00 €
Activités et sorties pédagogiques	15 233.00 €	14 455.00 €
Sport	4 582.00 €	11 185.00 €
Voyages	94 731.68 €	59 199.15 €

Montant Recettes : 136 360.75 € (2018 : 116 417.50 € - 2017 : 55 713.55 €)

Montant Dépenses : 147 502.43 € (2018 : 124 056.65 € - 2017 : 55 713.55 €)

La différence de 11 141.68 € du domaine « voyage » sera prélevée sur les fonds de réserve de l'établissement comme il a été voté au précédent conseil d'administration

Le service Vie de l'Elève (V.E.)

Toutes les recettes et dépenses relatives à la vie de l'élève sont imputées à ce service. Les dépenses sont compensées par les subventions

automatiques pour la paye des assistants d'éducation, par le Fond Social du Collégien ou encore par les subventions spécifiques et les crédits alloués pour le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté.

Les domaines sont :

Domaines	2019	2018
Aides sociales	16 500.00 €	18 000.00 €
Education à la santé et à la citoyenneté	200.00 €	500.00 €
Personnel d'encadrement	120 040.00 €	120 800.50 €

Montant : 138 940.00 € (2018 : 139 300.00 € - 2017 : 138 577.04 €).

Le service Administration et Logistique (A.L.O.)

On retrouve dans ce service les dépenses concernant la viabilisation (électricité, eau, gaz et fuel), l'entretien général (entretien, contrats obligatoires et matériels non pédagogiques et l'administration de l'établissement (frais postaux, téléphonique, produit de nettoyage, produits pharmaceutiques, etc...).

Les domaines sont :

Domaines	2019	2018
Administration et logistique	23 573.28 €	22 100.00 €
Contrats	13 387.00 €	10 841.00 €
Entretien, réparations	14 000.00 €	12 298.30 €
Opération spécifique	3 216.03 €	2 460.63 €
Amortissement		
Viabilisation	42 775.00 €	37 600.00 €

Montant Recettes : 99 769.52 € (2018 : 82 839.30 € - 2017 : 86 270.21 €)

Montant Dépenses : 101 051.31 € (2018 : 85 299.93 € - 2017 : 87 485.40 €)

La dépréciation en capital (perte de valeur du matériel de l'établissement) est normale et réglementaire et s'élève à : – 1 281.79 €.

La location des logements donne en prévision + 4 700.00 € (10 mois de loyer).

La vente des chaises hautes donne en prévision + 400.00 €.

Le Service Bourses Nationales (S.B.N.)

Ce service spécial regroupe l'ensemble des bourses nationales attribuées aux élèves.

Montant : 24 000.00 € (2018 : 23 000.00 € - 2017 : 22 000.00 €).

Ces prévisions inscrites au budget 2019, pourront être complétées en fonction des indications que nous pourrons dégager lors de l'établissement du compte financier 2018 (montant des fonds de roulement constitués).

TOTAL DES DEPENSES : 658 389.74 € (2018 : 644 691.58 €)

Services généraux (AP+ALO+VE) :	387 493.74 €	(2018 : 348 656.58 €)
Services spéciaux (SRH + SBN) :	270 896.00 €	(2018 : 282 435.00 €)
Section des opérations en capital :	0.00 €	(2018 : 13 600.00 €)

TOTAL DES RECETTES : 645 966.27 € (2018 : 620 991.90 €)

Services généraux (AP+ALO+VE) :	375 070.27 €	(2018 : 338 556.90 €)
Services spéciaux (SRH + SBN) :	270 896.00 €	(2018 : 282 435.00 €)

DÉPRÉCIATION EN CAPITAL : 1 281.79 € (2018 :
2 460.63 €)

L'amortissement est réel lorsque l'opération est effectuée en dépenses de fonctionnement et n'a pas d'équivalent en recettes de fonctionnement (sinon **l'amortissement est neutralisé** pour les investissements réalisés par dotation ou subvention).

L'amortissement réel diminue donc le résultat. Cette diminution est toutefois sans impact sur le fonds de roulement car il est corrigé par la Capacité d'Auto Financement. L'amortissement réel est pratiqué lorsque le bien immobilisé a été financé sur le fonds de roulement.

PRELEVEMENT FONDS DE ROULEMENT : 11 141.68 €

Pour rappel, ils ont été de 21 239.15 € en 2018

INFORMATION

Coût de fonctionnement annuel (avec masse salariale)			
Employeur	Fonctions	ETPT	Masse salariale
Collège	Educatives (AED)	4.50	120 746.13 €
	Budget (-AED, -SRH écoles P et M)		514 526.61 €
Etat	Enseignement et formation	29.34	1 981 855.41 €
	Dont suppléance	0.00	115.56 €
	Dont TZR disponibles (3)	0.92	47 708.39 €
	Education, santé, social	2.21	159 037.25 €
	Direction, administration	4.00	252 702.48 €
	Total Etat	35.55	2 393 595.13 €
Total général		40.05	2 515 341.26 €
Total annuel			2 611 506.26 €

7 442.93 € par élève